

Conseil de Développement du Pays de Lorient (CDPL)

Gestion environnementale des ports de plaisance

21 mars 2017



Gestion environnementale des ports de plaisance

01

Présentation des ports gérés par la
Sellor

02

**Les labels et certifications de
gestion environnementale**

La norme ISO 14001
Le label Pavillon Bleu
La certification Ports Propres

Presentation des ports geres par la

01

Sellor

Lorient port à sec

base d'entrainement
course au large

Port de Lorient La
Base

Port de
Lorient

Port du
Kernével

Port de Port-
Louis

Port de
Gâvres

Port de
Guidel

Port de Lorient centre



Port de Lorient centre

Equipements du port

- 370 places à flot sur ponton
- Dimensions admises :
 - longueur = 60 m.
 - largeur = 7 m.
 - tirant d'eau = 3,5 m. maxi
- 50 places pour visiteurs
- Accès WIFI sur ponton

Aire de manutention

- Elévateur 45 T.
- Darse L. 17 m., l. 5,5 m.

Transports

- Réseau transports urbains
- BATOBUS
- Accès à la gare SNCF de Lorient
- Gare maritime Groix et Belle-Ile-en-Mer



© Y. Zedda

Services

- Sanitaires : 7 cabines douches, 3 box WC accessibles 24h/24
- Prêt de vélos et de chariots
- Tous commerces à 50 m.

Port du Kernével



Port du Kernével

Equipements du port

- Places : 1000 places à flot sur ponton
- Dimensions admises :
 - Longueur = 40 m
 - Largeur = 25 m
 - Tirant d'eau = 6 m
- Ponton visiteur 100 places
- Port équipé pour les personnes à mobilité réduite
- Carburant à quai accès CB 24h/24
- Pompe à eaux noires
- WIFI sur les pontons
- Borne internet à disposition
- Cale de mise à l'eau

Transports

- Accès gare SNCF par bus
- Aéroport à 10 mn en voiture
- Batobus : en juillet et août



- Sanitaires : 13 cabines douches, 10 box WC, sèche-cheveux, bac vaisselle, lave-linge et sèche-linge
- Vente de glace à rafraîchir
- Prêt de vélos + une remorque de transport pour 2 enfants et casques
- Prêt de chariots
- Restaurants sur le port

Port de Gâvres



Port de Gâvres

Equipements du port

- 57 places à flot sur ponton
- 8 places Visiteurs
Dimensions admises :
Longueur = 10 m
Tirant d'eau = 2 m maxi
- 10 bouées

Transports

- Bus
- Batobus Gâvres/Port-Louis



Services

- 2 cabines douches,
- 3 box WC,
- bac à vaisselle

Port de Guidel



Port de Guidel

Equipements du port

- 200 places à flot sur ponton
- 15 places visiteurs
Dimensions admises :
Longueur = 9,5 m
TE = 1,5 m maxi
- 2 cales de mise à l'eau :
Longueur = 30 m
Largeur = 6 m

Transports

- Bus



Services

- 2 cabines douches,
- 3 box WC,
- 2 bacs à vaisselle

Port de Port-Louis



Le Port de Port-Louis

Equipements du port

- 450 places à flot, sur pontons
Dimensions admises :
Longueur = 25 m
TE = 3 m maxi
- Ponton visiteur 50 places
- Cale de mise à l'eau
Longueur = 40 m
largeur = 45 m

Transports

- BATOBUS : Lorient/Cité de la Voile/Kernével en juillet/août
- Lorient/Port-Louis toute l'année



Services

- Accès Wifi
- Sanitaires : 4 cabines douches, 7 box WC accessibles 24h/24
- Prêt de chariots

Port de Lorient La Base



Le Port de Lorient La Base

Port de la Course au Large et des professionnels du nautisme

Equipements du port

- Equivalent 200 places sur ponton
- Accès WIFI
- Pompe à eaux noires

Transports

- Bus : accès au centre-ville et à la gare SNCF
- Batobus



Services

- Borne internet en libre accès
- Accès Wifi

Lorient port à sec



Lorient port à sec

Equipements du port

- 280 places de port à sec, stockage à l'abri, sur racks pour des bateaux :
 - à moteur : semi-rigide, timonier, coque open
 - longueur max.(hors tout) : 7,50 m.
 - largeur max.(hors tout) : 2,70 m.
 - poids maxi : 2 t.
- 2 automates (1 par alvéole)
- 1 ponton d'attente
- 1 cale de mise à l'eau réservée aux clients du port à sec et aux pros
- 1 zone technique (prévue en 2016)



Services

- Mise à dispo du bateau 7j/7
- Rinçage rapide
- Livraison de paniers repas
- Débâchage/bâchage
- Location de box
- Parking à remorques

Base d'entraînement course au large



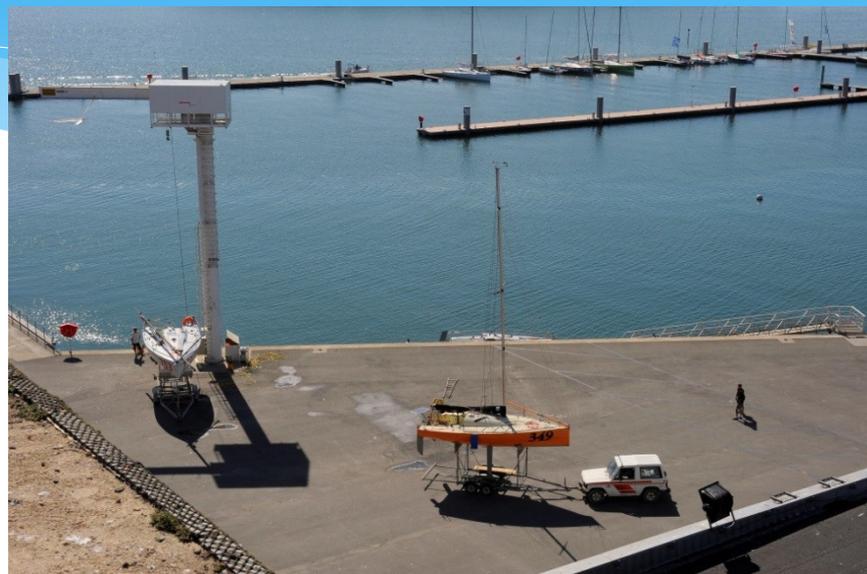
La Base d'entraînement course au large

Les bateaux accueillis

- Mini 6,50
- Figaro
- J80
- Pogo 8,50
- Grand Surprise
- Voiliers de régates HN ou IRC...

Equipements du port

- Places sur bords sur le terre-plein
- Potence pour les manutentions
- Places à flot sur ponton
- Box privatif pour le stockage du matériel (4 x 1.20 m, accès 7J/7 de 8h30 à 22h)



Services

- Cafétéria avec accès wifi
- Sanitaires
- Mise à disposition d'un établi et prêt d'outils

Les labels et certifications de gestion environnementale

► Quelle démarche, quels outils de gestion environnementale privilégier ?

- Ports Propres, Iso 14001, Pavillon Bleu ?

► Bien identifier ses objectifs :

- plan média ?
- outil commercial ?
- ou véritable gestion intégrée ?

► Bien connaître sa structure :

- mode de gestion : régie municipale, société...
- taille et moyens de l'entreprise

► Bien identifier les bénéfices et les difficultés de chaque système

La certification ISO 14 001



Ports SELLOR : 2 cycles de certifications

→ 2010 à 2013

→ 2013 à 2016

Certification AFNOR



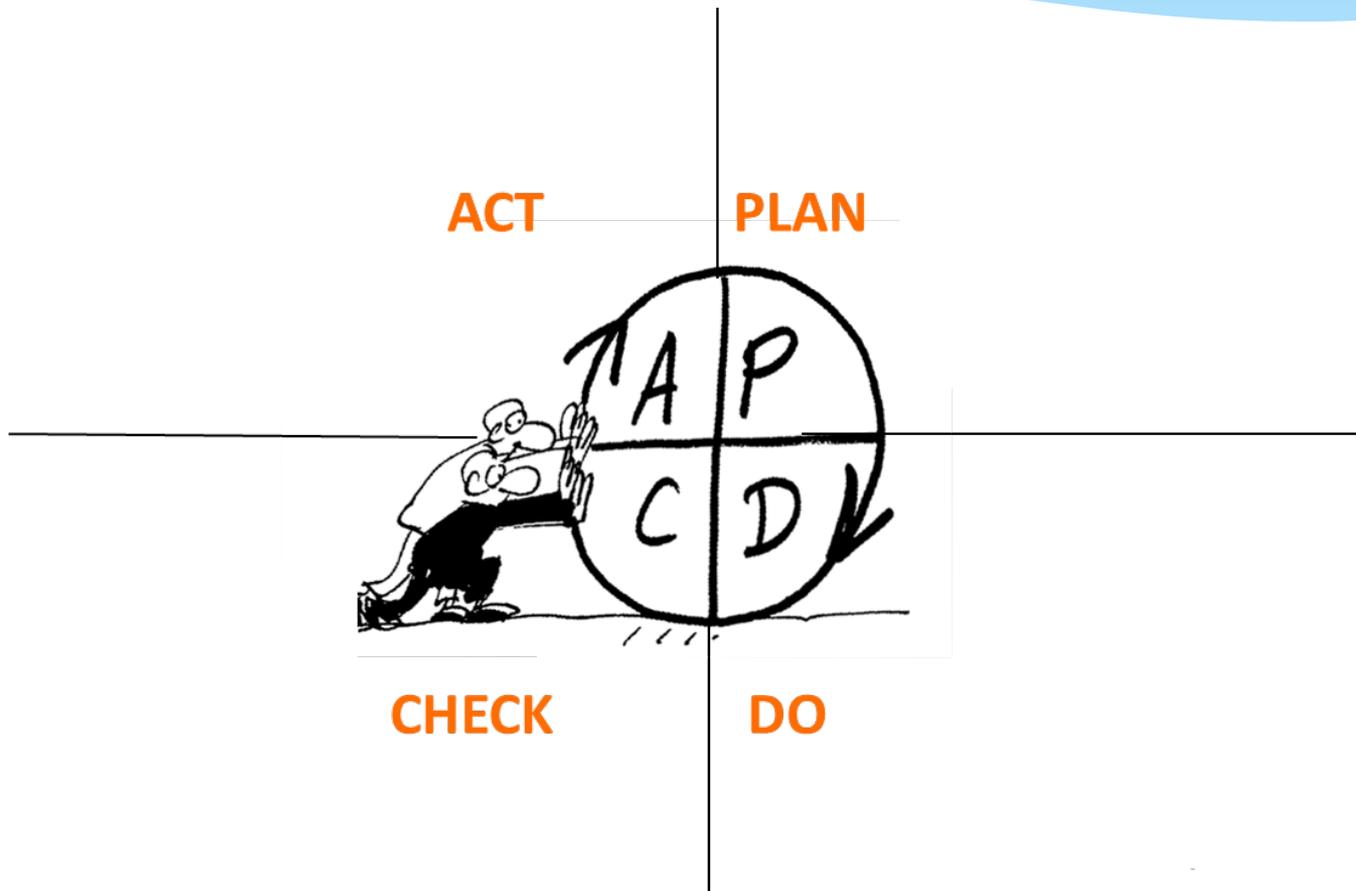
Exigences de la certification

- * **Déclaration de politique de gestion environnementale portuaire**
- * **Etude diagnostic**
- * **Plan d'action initial**
- * **La mise en œuvre opérationnelle**
 - ▶ Gestion des déchets et pollutions
 - ▶ Gestion des équipements sanitaires
 - ▶ Gestion des pollutions accidentelles
 - ▶ Gestion des ressources en eau et énergie
- * **La formation, l'information et la sensibilisation**
 - ▶ Formation et sensibilisation du personnel portuaire
 - ▶ Information et sensibilisation des usagers et traitement des remontées d'information
- * **Le pilotage de la démarche**
 - ▶ Réalisation d'un bilan annuel
 - ▶ Plan d'action

Présentation de la norme ISO 14001

Norme internationale pour la mise en place d'un système de management environnemental (SME)

Principe d'amélioration continue de la performance environnementale : **roue de DEMING**



Procédure de certification ISO 14001



- ▶ Candidature
- ▶ Étude de recevabilité (entretien/échanges)
- ▶ Proposition d'une équipe d'auditeurs
- ▶ Audit de certification
- ▶ Rapport d'audit
- ▶ Réponse de l'entreprise
- ▶ Décision du comité de certification
- ▶ Attribution du certificat valable 3 ans
- ▶ Visites de suivi (une par an durant 2 ans)
- ▶ Audit de renouvellement (tous les 3 ans)
- ▶ Renouvellement du certificat

Les facteurs bloquants la mise en place d'une démarche ISO 14001

Image renvoyée par la norme

- Souvent méconnue
- Niveau d'exigences trop grand
- Lourdeur des procédures à définir et à mettre en œuvre

Gestion des moyens et du temps dans des TPE

- Capacité organisationnelle
- « Bureaucratisation » impliquée par le SME
- Incertitudes quant aux bénéfices attendus

90 % des méthodologies de mise en place adaptées aux grosses structures

□ Des solutions existent et sont adaptées à nos activités

Des méthodologies et des approches adaptées

Ne pas hésiter à se faire aider pour :

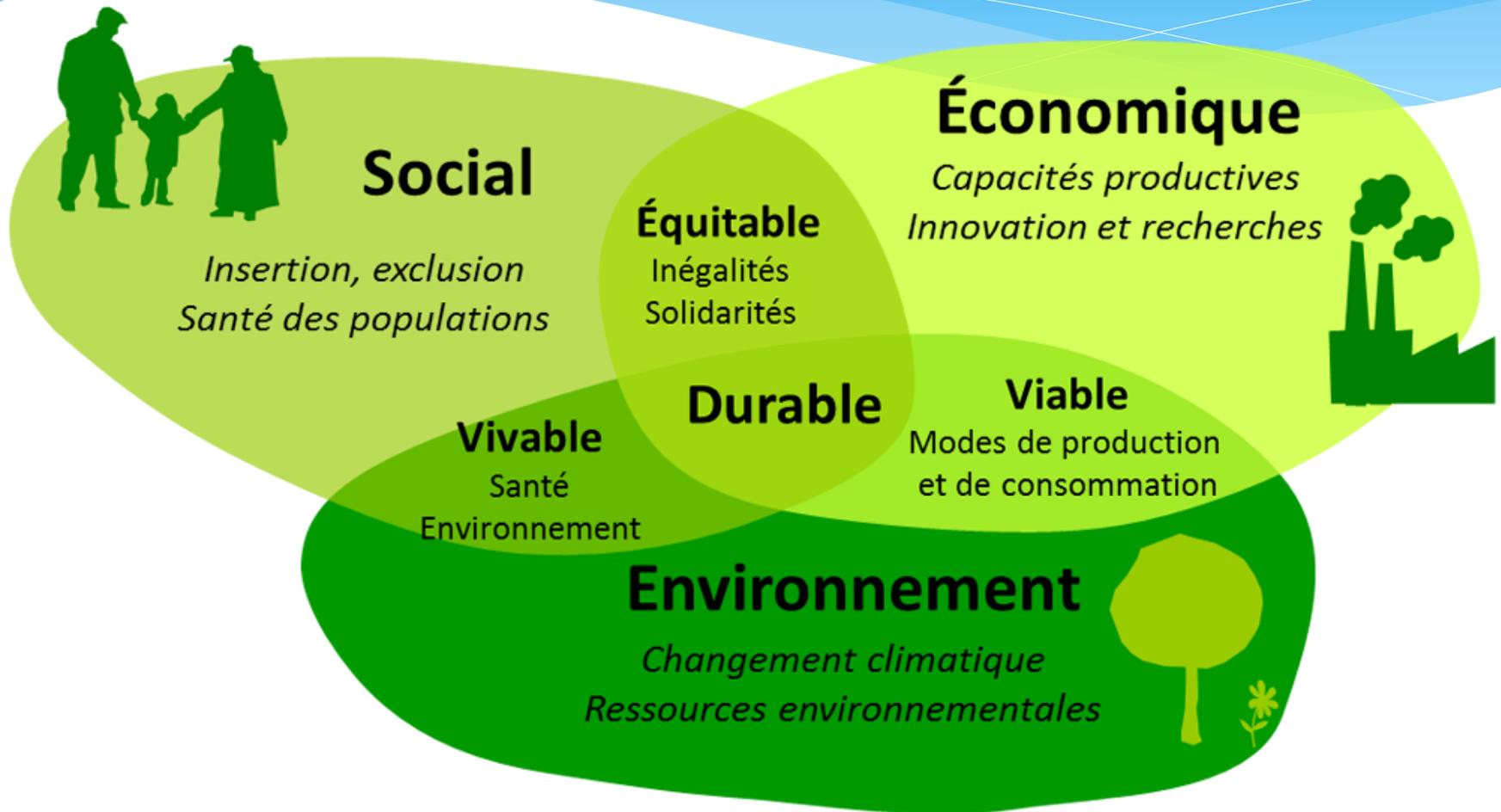
- la réalisation de l'analyse environnementale initiale
- la définition du système de management
- la rédaction des procédures environnementales
- la formation et la sensibilisation des acteurs portuaires
- l'audit à blanc

Des méthodologies et des approches adaptées

Cet accompagnement s'appuie sur :

- Une approche visuelle
- La légèreté documentaire
- L'implication du personnel
- Le travail en équipe
- Les rythmes de l'entreprise
- La valorisation de l'existant

Concrètement, que faisons nous de plus qu'avant ?



Gestion des déchets

- ▶ Nous trions 90% des déchets et proposons ce service aux plaisanciers.
- ▶ Nous assurons la traçabilité des déchets jusqu'au prestataire final.
- ▶ Nous plaçons nos polluants sur rétention.
- ▶ Nos zones de tri sont propres, ordonnées et signalées.



Gestion des déchets

ÉQUIPEMENTS EN PLACE DANS LES PORTS SELLOR



Local DIS du port de Guidel

Gestion des déchets

ÉQUIPEMENTS EN PLACE DANS LES PORTS

SELOD



Gestion des risques

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

MATERIELS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PORTUAIRES entreposés à Lorient La Base

- 4 big-bags de barrages de confinement absorbants (4x24 m de barrages soit 96 mètres de barrages au total).
- 3 sacs de 200 feuilles absorbantes
- 1 sac de poudre blanche minérale absorbante (réf: Eco 401 H8 Hydro) à diffuser sur les plans d'eaux
- 9 sacs de terre de diatomée de 20 kg à répandre sur les terre-pleins et parkings.
- 1 fût de 100 l de dispersant
- 2 pulvérisateurs pour dispersant
- 2 épuisettes télescopiques
- 13 combinaisons blanches de protection des personnels et 13 paires de gants.
- 2 panneaux « Accès interdit aux personnes non autorisées. »



Gestion des risques

Procédures d'urgence

PROCEDURE D'URGENCE NAVIRE AYANT UNE VOIE D'EAU

1. PROTEGER

- Evacuer les personnes
- Sécuriser la zone
- Protéger l'environnement
- Evaluer la cause

2. ALERTER

- Si blessé → 18/112
- Capitainerie
- Appeler le propriétaire du bateau (cf Alizée)
- Autorités compétentes (Mairie, CROSS, préfet maritime...)

3. INTERVENIR

- Recherche des moyens matériels et mise en œuvre (Estacade / levage) → Lorient, anneau Keroman
- Traiter la pollution
- Réparer en interne si possible

- 4. BILAN**
- Rapport
 - Assurance
 - Registre environnement



Mémo téléphonique

CROSSA Etel	02 97 55 35 35
Capitainerie	02 97 87 00 46
Maître de port	06 28 56 31 49
Directeur des ports	06 29 19 01 76

Procédure mise à jour le 10 décembre 2010

PROCEDURE D'URGENCE POLLUTION DE L'EAU DANS LE PORT

1. PROTEGER

- Sécuriser la zone
- Assécher la source (barrage anti pollution, kit)
- Evaluer la cause

2. ALERTER

- Pompier 18/112
- Capitainerie
- CEDRE
- Autorités compétentes (Mairie, CROSS, préfet maritime...)

3. INTERVENIR

- Traiter la pollution
- Endommagement des bateaux?

- 4. BILAN**
- Rapport
 - Assurance
 - Registre environnement



Mémo téléphonique

CROSSA Etel	02 97 55 35 35
CEDRE	02 98 44 91 38
Maître de port	02 90 98 45 85
Directeur des ports	06 29 19 01 76

Procédure mise à jour le 10 décembre 2010

PROCEDURE D'URGENCE INCENDIE DE LA CAPITAINERIE

1. PROTEGER

- Evacuer les personnes
- Sécuriser la zone (barrières, rubalise)
- Couper l'électricité
- Evaluer la cause

2. ALERTER

- Pompier → 18/112

3. INTERVENIR

- Evaluer les dégâts
- Réparer si possible

- 4. BILAN**
- Rapport
 - Assurance
 - Registre environnement



Mémo téléphonique

Pompiers	18
Cap l'Orient	02 97 02 29 00
Maître de port	02 98 96 75 00
Directeur des ports	06 29 19 01 76

Procédure mise à jour le 10 décembre 2010

PROCEDURE D'URGENCE INCENDIE D'UN NAVIRE DANS LE PORT

1. PROTEGER

- Evacuer les personnes
- Sécuriser la zone (isoler le navire)
- Confiner l'incendie (extincteurs)
- Evaluer la cause

2. ALERTER

- Si blessé ⇒ 18/112
- Capitainerie
- Appeler le propriétaire du navire (cf Alizée)
- Autorités compétentes (Mairie, CROSS, préfet maritime...)

3. INTERVENIR

- Rechercher des moyens matériels et mise en œuvre (Estacade / levage) → Lorient, Anneau Keroman
- Traiter la pollution
- Réparer la structure si nécessaire

- 4. BILAN**
- Rapport
 - Assurance
 - Registre environnement



Mémo téléphonique

CROSSA Etel	02 97 55 35 35
Capitainerie	02 97 05 99 92
Maître de port	06 07 18 11 54
Directeur des ports	06 29 19 01 76

Procédure mise à jour le 10 décembre 2010

PROCEDURE D'URGENCE FUITE D'EAU

1. PROTEGER

- Repérer la fuite
- Evaluer le débit
- Couper l'arrivée d'eau

2. ALERTER

- Capitainerie
- Service de l'eau

3. INTERVENIR

- Rechercher les moyens matériels et mise en œuvre
- Réparer en interne si possible
- Evaluer les dégâts

- 4. BILAN**
- Rapport
 - Assurance
 - Registre environnement



Mémo téléphonique

Capitainerie	02 97 65 48 25
Maître de port	02 90 98 45 85
Directeur des ports	06 29 19 01 76

Procédure mise à jour le 10 décembre 2010

PROCEDURE D'URGENCE INCENDIE DE LA STATION D'AVITAILEMENT

1. PROTEGER

- Evacuer les personnes
- Sécuriser la zone
- Couper l'électricité (arrêt d'urgence)
- Evaluer la cause
- Guider les pompiers

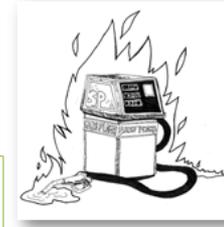
2. ALERTER

- Pompier → 18/112
- Capitainerie
- Autorités compétentes (Mairie, CROSS, préfet maritime...)

3. INTERVENIR

- Evaluation des dégâts
- Traitement de la pollution
- Réparation si possible

- 4. BILAN**
- Rapport
 - Assurance
 - Registre environnement



Mémo téléphonique

CROSSA Etel	02 97 55 35 35
CEDRE	02 98 44 91 38
Maître de port	06 29 30 12 80
Directeur des ports	06 29 19 01 76

Procédure mise à jour le 10 décembre 2010

Paysage

- Nous avons revégétalisé une partie des quais.
- Nous avons revu la signalétique portuaire.
- Nous avons mené de grands nettoyages .
(abords Villa Margaret, vieilles coques, macro-déchets, plage)

Surveillance, amélioration

- Nous menons des contrôles réguliers sur nos sites.
- Nous menons des actions concrètes dès constat d'écart.
(fuites d'eau, macro déchets, sensibilisation plaisanciers et pros...)
- Nous faisons des bilans réguliers de l'avancement de la démarche.
- Nous étudions régulièrement les nouvelles réglementations.
- Nous sollicitons, au maximum, Cap l'Orient pour nos projets.

Communication

- ▶ Création d'une page web dédiée à l'environnement
- ▶ Réalisation d'un film sur l'ISO 14001 et les actions par port (visible sur le site Internet)
- ▶ Une double page dédiée sur la plaquette des ports
- ▶ Un focus sur le guide escale remis à chaque plaisancier
- ▶ Panneaux de sensibilisation à destination des plaisanciers
- ▶ Réalisation d'un jeu sur l'environnement pour les enfants
- ▶ Une sensibilisation des professionnels renforcée



Pavillon Bleu



PAVILLON BLEU

Pavillon Bleu - Critères



Critères

L'obtention du Pavillon Bleu est basée sur l'examen de deux types de critères : les **critères essentiels** qui constituent le minimum exigé pour obtenir le Pavillon Bleu et les **critères guides** (pouvant devenir à terme impératifs).

Ces critères sont répartis en quatre catégories :

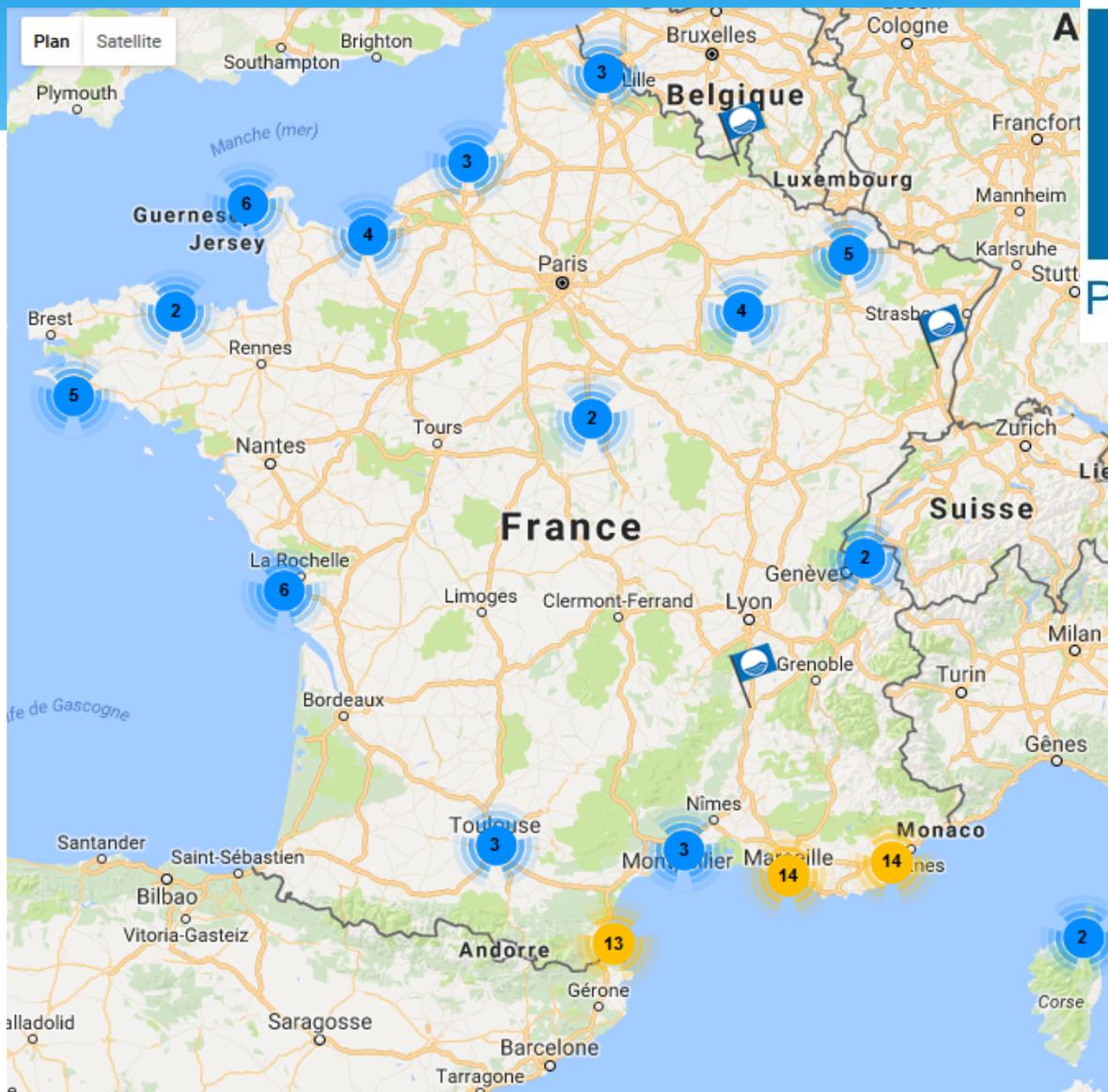
- les critères liés à l'éducation à l'environnement
- les critères liés à l'environnement général ou la gestion du site
- les critères liés à la gestion des déchets
- les critères liés à la gestion de l'eau et du milieu

Pour être labellisé, il faut :

- être candidat et remplir l'ensemble des critères essentiels (CE)
- avoir une politique environnementale globale affirmée (satisfaire de façon conséquente à un ensemble de critères guides - CG)
- être dans l'esprit du Pavillon Bleu et dans une démarche de tourisme durable
- suivre les recommandations émises par le jury national année après année

Rappel : Les jurys français et international du Pavillon Bleu, seules instances compétentes et décisionnaires, jugeront au cas par cas des efforts consentis en fonction de la taille, des moyens financiers et autres caractéristiques de la commune.

Pavillon Bleu - Carte des ports lauréats en 2016



PAVILLON BLEU

Ports propres



La certification Ports Propres peut se résumer en 4 volets d'interventions

1^{er} volet : LE DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES POLLUTIONS

Quel est l'état des pollutions et des nuisances engendrées ou subies par chaque port ?

Ce volet préalable indispensable à la mise en œuvre des autres actions permettra :

- * de définir la présentation géographique, administrative et juridique du port, et de son environnement associé,
- * de donner des informations précises sur les origines, la nature, et l'impact des nuisances recensées sur l'environnement,
- * de réaliser une description exhaustive des solutions et des équipements portuaires et de gestion des déchets déjà existants,
- * de lister les objectifs de qualité souhaités pour le plan d'eau, les sédiments et les installations à terre,
- * d'établir le programme d'actions pour atteindre ces objectifs.

2^e volet : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS CHRONIQUES

Comment mettre en place des solutions adaptées ?

Après avoir déterminé les pollutions produites et reçues par le port, ce volet permettra de mettre en place des équipements destinés à :

- * traiter les effluents : collecte et traitement des eaux pluviales, des eaux de carénage, aménagement ou réfection de la station d'avitaillement,
- * collecter et trier les déchets solides et liquides issus des bateaux et de l'activité portuaire : réalisation d'un "point propre", d'un système de collecte et de traitement des eaux de cale, des huiles usagées, de pompes pour les produits chimiques.

3^e volet : PRÉVENIR LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Comment les éviter ?

Grâce à ce volet, les gestionnaires des ports pourront par exemple :

- * Equiper les ports de kits d'intervention (barrages flottants) nécessaires en cas de pollution accidentelle par hydrocarbures.

4^e volet : ANIMER ET SENSIBILISER LES USAGERS ET LES GESTIONNAIRES DE PORT

Quelle information et pour quel public ?

Ce volet est prévu pour accompagner toutes les actions conduites dans le cadre de l'opération "Ports Propres en Provence-Alpes-Côte d'Azur". Il permettra de :

- * sensibiliser les employés portuaires aux problèmes environnementaux,
- * informer les usagers portuaires.

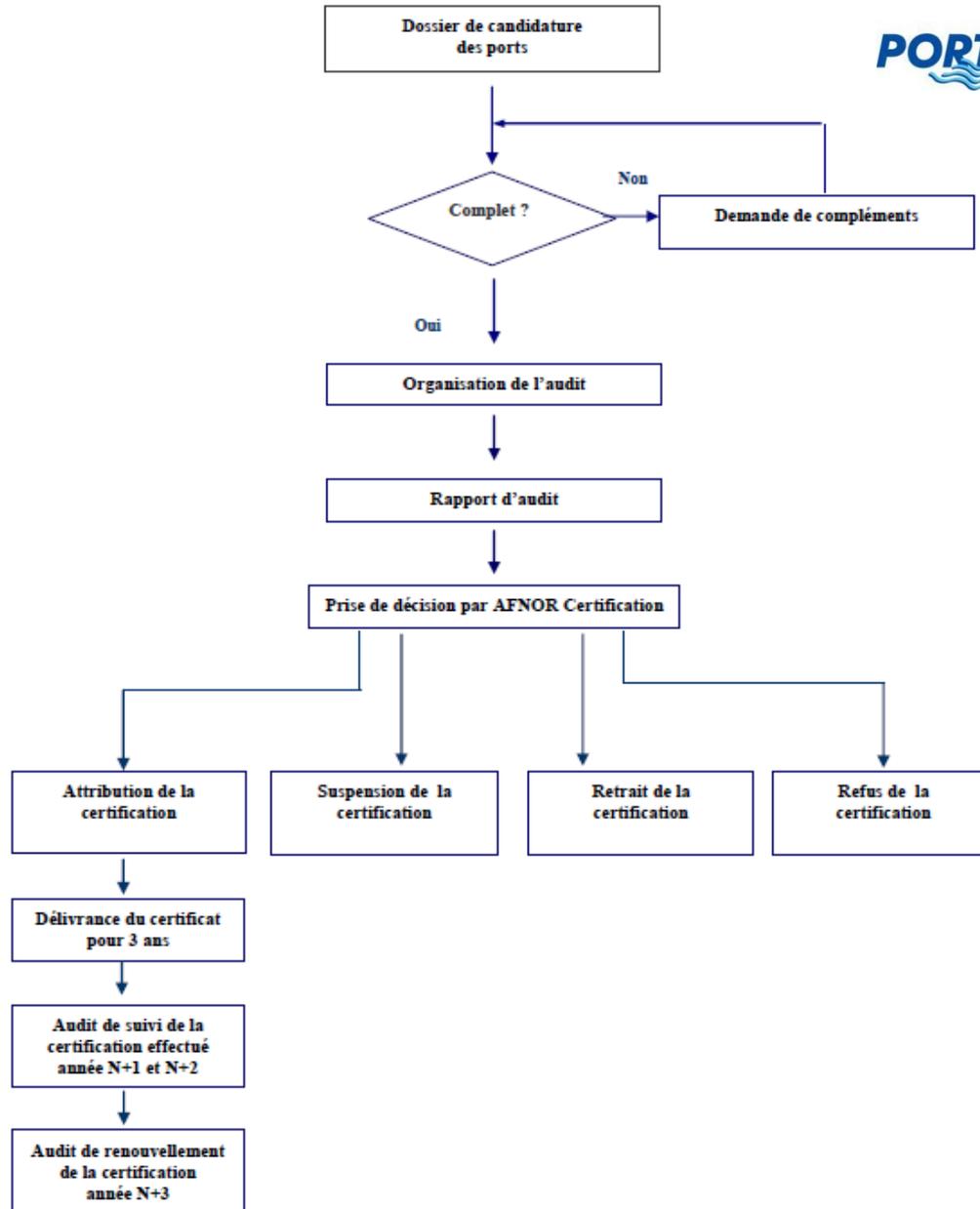
Pour mener à bien l'opération "Ports Propres en Provence-Alpes-Côte d'Azur", les signataires de la convention ont mis en place :

- * un Comité de Pilotage, composé des représentants des organismes signataires,
- * un Comité Technique, composé des représentants des services administratifs ou techniques des organismes signataires.
- * Ce comité, qui apporte un soutien aux maîtres d'ouvrages, est chargé d'examiner les dossiers de demande de financement, de les
- * évaluer et de formuler un avis d'opportunité.
- * La Région s'est proposée d'assurer le secrétariat de ces deux comités, d'animer et de coordonner l'opération dans son ensemble. Elle vous guidera donc dans votre action.

La mise en œuvre du dispositif se caractérisera par :

- * une étude globale préalable visant à définir un programme pluriannuel d'actions hiérarchisées,
- * le lancement des travaux identifiés.

PROCESSUS DE CERTIFICATION DE LA MARQUE AFAQ « Ports Propres »



17 critères à respecter



§ N° Critère N°	Chapitres et critères associés	Documents de référence, mode de preuve, indicateurs
§ 5.2.2 Critère 1	Suivi du plan de réception des déchets et de traitement des déchets d'exploitation des navires	<ul style="list-style-type: none">- Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires à jour ,- Contrats avec prestataires d'enlèvement et d'élimination,- Rapports d'activité du prestataire si présent,- Bordereaux de suivi pour les déchets,- Bilan annuel du suivi des déchets et de leur enlèvement- Transmission de ces documents (plan et bilan) à l'autorité compétente
§ 5.2.2 Critère 2	Mise en place et gestion d'un point propre (si préconisé dans le diagnostic initial)	<ul style="list-style-type: none">- Contrôle visuel (dimensionnement adapté, clôture, signalétique, rétentions, ...)- Bordereaux de suivi du traitement des déchets (voir critère 1 ci-dessus)- Carnets de bord de maintenance
§ 5.2.2 Critère 3	Collecte des eaux usées et de fonds de cale (équipement mobile ou fixe)	<ul style="list-style-type: none">- Vérification de la présence, accessibilité du dispositif et de son fonctionnement effectif,- Documents : carnet d'entretien, entretien réglementé, liste des organismes agréés

§ 5.2.2 Critère 4	Collecte des eaux de l'aire de carénage et entretien des navires	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification visuelle des équipements (pente, collecteurs, séparateurs,...), adaptation à la demande - Bordereaux de suivi de traitement des déchets (voir critère 1 ci-dessus) - Contrats avec les prestataires, exploitants - Bon d'enlèvement des boues (annuel mini) - Carnets de bord des vidanges et autres opérations d'entretien ...
§ 5.2.2 Critère 5	Collecte et traitement des eaux d'origine tellurique issues du ruissellement des sols (terres-pleins et parking du port)	<p>Seulement si le plan d'actions issu de l'analyse préliminaire le recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification visuelle des équipements, présence d'un système de traitement - Vérification des fréquences d'entretien - Bordereaux de suivi de traitement des déchets (voir critère 1 ci-dessus)
§ 5.2.2 Critère 6	Gestion des huiles alimentaires usagées et entretien des bacs à graisse des restaurateurs	<p>En cas de pollution portuaire par les huiles alimentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification des bons de suivi d'enlèvement des huiles (pour les restaurateurs sous contrat) - Vérification des actions d'information (pour les restaurateurs sous et sans contrat) et/ou de mise en demeure des restaurateurs sous contrat ou des autorités compétentes
§ 5.5.2 Critère 7	Equipements de la station de distribution de carburants	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification visuelle de l'existence des équipements et moyens de lutte (absorbants) - Vérification des bons d'enlèvements des boues ou des absorbants (bordereaux de suivi de traitement des déchets à minima annuel- voir critère 1 ci-dessus) - Carnets d'entretien - Récépissé ICPE (Installations classées pour l'Environnement) ou Arrêté d'exploitation
§ 5.2.2 Critère 8	Installations/équipements obsolètes	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel du démantèlement des équipements obsolètes

§ 5.2.3 Critère 9	Equipements sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel - Critères de détermination du nombre de sanitaires / usage (règlement sanitaire départemental – concession) - Existence d'une signalétique adaptée - Vérification de l'existence d'un raccordement au réseau EU de la ville ou évacuation régulière par moto-pompes ou autres moyens adaptés - Tableau de bord d'entretien des installations
§ 5.2.4 Critère 10	Matériel de dépollution	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de gestion des pollutions d'urgence - Vérification visuelle de la présence et de l'état du matériel de dépollution (linéaire de barrage adapté au plus grand navire, à la fermeture du port et circonscription de la station d'avitaillement, matériels absorbants, ...) - Vérification de la gestion du stock (liste, péremption,...)
§ 5.2.5 Critère 11	Maîtrise des consommations d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Relevés des consommations d'eau sur le compteur et/ou les compteurs sectoriels - Relevés des anomalies constatées et des actions correctives menées (réparation de fuites, information aux plaisanciers ...) - Contrôle visuel des dispositifs d'économie en eau, etc....
§ 5.2.5 Critère 12	Maîtrise des consommations énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> - Relevés des compteurs - Relevés des anomalies constatées et des actions correctives menées (recherche des gros consommateurs, etc.) - Contrôle visuel des dispositifs d'économie en énergie, - Mise en œuvre de production d'énergie renouvelable

§ N ° Critère N°	Chapitres et critères associés	Documents de référence, mode de preuve, indicateurs
§ 5.3.1 Critère 13	Formation et sensibilisation du personnel portuaire	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de formation, y compris situations d'urgence en cas de pollution - Planning des formations - Supports utilisés - CR de formation - Fiches de présence
§ 5.3.1 Critère 14	Sensibilisation des personnels intérimaires et saisonniers	<ul style="list-style-type: none"> - Processus d'intégration, sensibilisation environnementale
§ 5.3.2 Critère 15	Information / sensibilisation des usagers et traitement des remontées d'information	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la mise en oeuvre des actions d'information / sensibilisation pour les usagers (plaquettes d'information, réunions de sensibilisation, clause dans les documents contractuels, etc....) - Signalétique des différents équipements mis à disposition - Consignes d'utilisation de ces équipements - Conditions d'utilisation de ces équipements - N° d'appel en cas d'urgence - Dispositif d'écoute des usagers et de traitement des remontées d'informations (ex : conseil portuaire)

§ N ° Critère N°	Chapitres et critères associés	Documents de référence, mode de preuve, indicateurs
§ 6 Critère 16	Réalisation d'un bilan annuel	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification annuelle du bilan environnemental : relevés divers, les fiches ou relevés d'anomalies, comptes-rendu du conseil portuaire, comptes-rendu d'activité, etc.... - Cahier de réclamations/plaintes - Décisions prises suite à ce bilan (plan d'action actualisé)
§ 6 Critère 17	Plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action planifié, responsabilités et ressources affectées et mise en application (suivi des actions) - Résultats en amélioration lorsque possible.

POLITIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

La Sellor s'engage à offrir un programme solide en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

Afin de répondre aux exigences réglementaires ainsi qu'aux volontés de nos clients, nous pratiquons l'amélioration continue et nos ports s'inscrivent dans une démarche de certification environnementale.

Ainsi, tout le personnel s'associe de manière active et au quotidien, à la mise en œuvre du système santé, sécurité et environnement, tout en contribuant à la sensibilisation des usagers.

La préservation de la santé, de la sécurité des salariés et des clients, ainsi que l'environnement, est une valeur fondamentale de la Sellor.

NOS ENGAGEMENTS SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Garantir la santé et la sécurité de notre personnel, de nos prestataires et de nos clients
- Intégrer la prévention le plus en amont possible
- Évaluer les risques et mettre en œuvre des plans d'action pour les supprimer ou, à défaut, les réduire au maximum
- Former et sensibiliser le personnel

NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

- Maîtriser les consommations en eau et énergie
- Maintenir des aires de carénage exemplaires
- Encourager le tri des déchets et réduire les volumes collectés
- Préserver et promouvoir la biodiversité portuaire
- Prévenir les risques environnementaux
- Ancrer la culture environnementale dans les comportements et méthodes de travail des acteurs de la filière nautique

Chaque membre de la SELLOR demeure un acteur responsable, impliqué et agit en cohérence avec les engagements énoncés de l'entreprise.

Larmor-Plage,
le 1^{er} novembre 2016



M. Briec MORIN
Directeur de la SELLOR



Certificat

Certificate



N° 2017/73971.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

SELLOR

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**EXPLOITATION, GESTION ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS PORTUAIRES
CONCERNANT LES PORTS DE PLAISANCE :**
KERNEVEL, LORIENT, PORT-LOUIS, GUIDEL, GAVRES,
LORIENT PORT A SEC, LORIENT LA BASE.

**OPERATION, MANAGEMENT AND MAINTENANCE OF PORT EQUIPMENT
CONCERNING THE MARINAS OF:**
KERNEVEL, LORIENT, PORT-LOUIS, GUIDEL, GAVRES,
LORIENT PORT A SEC, LORIENT LA BASE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

CWA 16387 - Certification Ports Propres : 2011

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

LIEU DIT VILLA MARGARET FR-56260 LARMOR PLAGE

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2017-01-17

Jusqu'au
until

2020-01-17

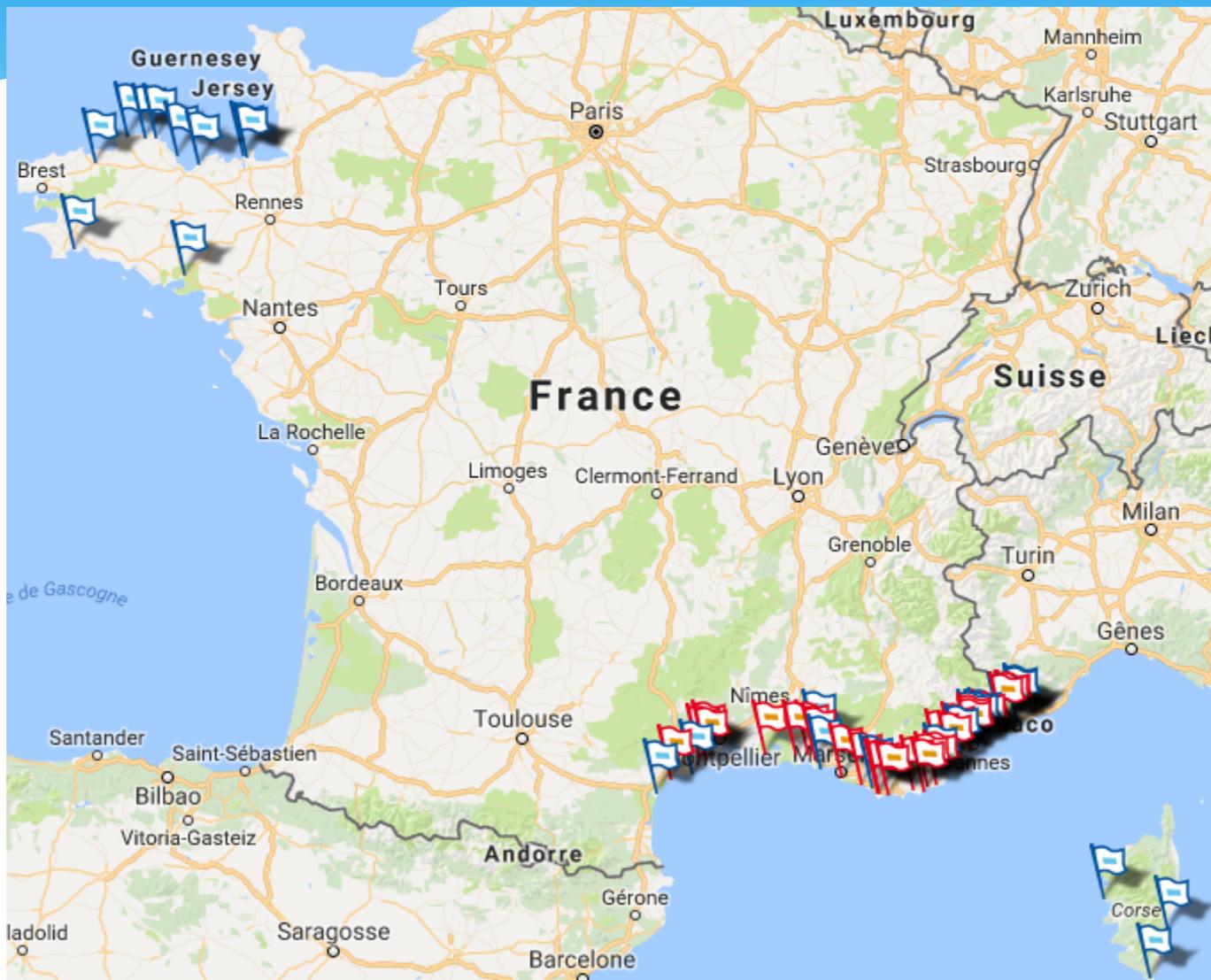
Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



*Flashez ce QR Code
pour vérifier la
validité du certificat*

Ports propres





Bilan

Audits internes

2 auditeurs internes formés par un organisme agréé

Avant

- Méconnaissance du cadre réglementaire
- Pas de planification de nos actions environnementales
- Pas de procédures, pas de documentation
- Absence de communication

Après

➔ Veille réglementaire

➔ Programme d'actions précis, port par port avec un suivi et des délais de réalisation

➔ Documentation et procédures mises en place sans être trop complexes

➔ Outils de communication développés

Ce qu'il faut retenir !

- ▶ L'ordre et la propreté
- ▶ Le tri des déchets
- ▶ La maîtrise des ressources et des consommations
- ▶ La prévention des risques de pollution
- ▶ La communication auprès des clients



Nous n'héritons pas de la
Terre de nos parents,
Nous l'empruntons à nos
enfants

Antoine de Saint Exupéry